

A. Truffot<sup>1,2</sup>, T. Celse<sup>2</sup>, J. Charpy<sup>1,2</sup>, A. Deves<sup>2</sup>, F. Droguet<sup>2</sup>, C. Janot<sup>2</sup>, T. Matis<sup>2</sup>, J-D Pekar<sup>1,2</sup>, A. Reguème<sup>1,2</sup>, B. Schell<sup>1,2</sup>, M. Michel<sup>1,2</sup>

<sup>1</sup> Bureau FNSIP-BM (Fédération Nationale de Syndicats des Internes en Pharmacie et Biologie Médicale) 2018-2019, [president@fnsip.fr](mailto:president@fnsip.fr); +33 7 86 49 83 37

<sup>2</sup> Groupe de Travail P.C.R., internes en Biologie Médicale

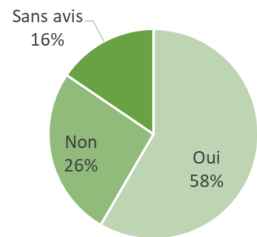
## Introduction

Près de 10 ans après l'ordonnance Ballereau, la profession de biologiste médical a rapidement et profondément évolué dans un monde où la **médecine personnalisée devient le dogme incontournable** des stratégies de prise en charge médicale. Le cursus de formation s'est également rénové avec un nouveau DES en vigueur depuis 2017. De plus, les annonces de la Stratégie de Transformation du Système de Santé du 13 février 2018 et le plan "Ma santé 2022" avec les 70 projets identifiés, constituent une première réponse apportée à la situation actuelle.

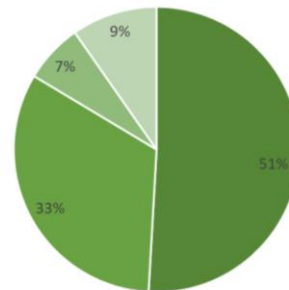
Ce contexte sanitaire nous a conduits à interroger les internes en biologie médicale sur leur vision de la position du biologiste dans le parcours de soin du patient.

## Résultats (n=226 réponses)

Faut-il que les biologistes médicaux réalisent des « entretiens biologiques » ?

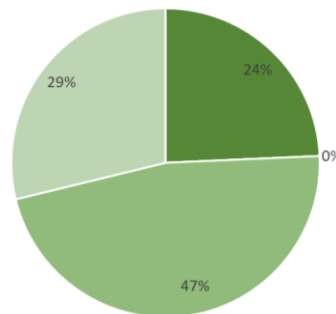


Faudrait-il réviser la nomenclature actuelle, afin d'envisager une rémunération de la prestation de conseil ?



- Oui, avec une prestation de conseil distincte de l'acte technique
- Oui, avec une prestation de conseil intégrée à la rémunération de l'acte technique
- Non, il n'y a pas besoin de réviser la nomenclature actuelle
- Sans avis

Concernant la participation au capital des LBM par des non biologistes...



- Il faut garder le système actuel : participation maximale à hauteur de 49%
- Il faut autoriser la participation au capital des LBM par des non biologistes supérieur à 49%
- Il faut limiter la participation au capital des LBM par des non biologistes par de nouvelles règles
- Il faut interdire/supprimer la participation au capital des LBM par des non biologistes

## Méthodologie

- ✓ **Participation active** de tous les internes : 2 questionnaires nationaux informatiques ;
- ✓ **Concertations** locales : des réunions de réflexion dans différentes villes en France ;
- ✓ **Rapport final** de synthèse.

